



Département de la sécurité,
des institutions et du sport
Av. Ritz 1, CP 478
1951 Sion

Sion, le 25 novembre 2019

Consultation relative à l'avant-projet de loi sur l'interdiction de se dissimuler le visage lors de manifestations sportives

1. Considérations générales sur l'avant-projet

Le PSVR salue cet avant-projet de loi qui concerne uniquement les manifestations sportives impliquant un usage accru du domaine public et soumises à autorisation. Ce texte représente donc un moyen supplémentaire pour lutter contre la violence autour des stades.

2. Examen de détail

Art. 3 Définition

¹ On entend par manifestation sportive au sens de la présente loi tout **rassemblement, réunion, cortège ou défilé** ayant trait au sport sur le domaine public, impliquant un usage accru du domaine public et soumise à autorisation, **ainsi que tout cortège ou défilé en décollant**.

On propose de supprimer la dernière partie de l'article (en vert) qui répète la phrase en bleu mais en omettant les termes : « rassemblement » et « réunion » (cf. voire version allemande).

Pour le PSVR:

Barbara Lanthemann
Présidente

Caroline Monnet
Vice-présidente

Blaise Carron
Vice-président

Contact : Katia Chevrier (présidente de la commission politique) : 078 908 00 89,
katiachevrier@hotmail.com